



Séance du Conseil communal du 10 décembre 2019

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

**Procès-verbal de la séance du conseil communal
10 décembre 2019**

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 19.15 heures. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 34 Conseillers-ères présents-es, 9 Conseillers-ères excusés-es et 2 Conseillers-ères absents-es qui nous rejoindront pendant la séance. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. M. Jürg Hostettler, Président, lit la lettre de démission, de son poste de municipal, de M. Eric Hostettler. Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté par 26 voix pour, 7 abstentions et pas de voix contraires.

Point 2. Préavis 07/2019. Budget 2020.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances. Le Budget 2020 est examiné, poste par poste, par les Conseillers-ères.

1. Administration Générale. Pas de questions.

2. Finances. Pas de questions.

3. Domaines et Bâtiments.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande, au compte 350 Bâtiments 'Abris', point 390.00 'Imputations internes de frais de personnel', par qui sont payées les personnes qui tiennent la cantine scolaire. Mme Rime, Syndique, répond que les frais liés à la cantine sont pris en charge par l'association scolaire et ne sont pas comptabilisés dans ce compte. Le montant 'frais de personnel' recouvre la conciergerie qui découle des tableaux des heures que les employés relèvent annuellement.

4. Travaux. Pas de questions.

5. Instructions Publiques et Cultes.

Mme Estelle Bernard, Conseillère, demande, au compte 600 'Administration', point 351.00 'Réforme Policière', en quoi consiste cette attribution et quelle est la raison de l'utilisation du terme 'Réforme'. M. Steve Baudat, Municipal, lui répond que chaque Commune paye un montant défini, par le Canton, et proportionnel au nombre d'habitants. Le terme 'Réforme' a été utilisé lors de la réforme de la Police et semble être resté.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande au compte 600, point 437.00 'Amendes', pourquoi nous avons un montant nul. M. Steve Baudat, Municipal, lui explique que nous ne pouvons mettre des amendes que sur la Place de parcage du Mollendruz. Pour l'instant, nous n'avons mis que des avertissements. Les zones bleues sont l'affaire de la Gendarmerie qui encaissent les amendes.

M. Jean-Bernard Giroud, Conseiller, demande la raison de l'absence de montant budgété, dans 'Instructions Publiques et Cultes', au compte 510, 'Enseignement primaire', point 313.01 'Achat de nourriture cantine'. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui explique que la cantine n'est plus communale, mais dépend de l'association scolaire. Les frais de cantine sont comptabilisés de manière globale, ils n'apparaissent pas de manière spécifique, mais font partie du compte 510 'Enseignement Primaire', point 352.01 'Part. à l'Ass. Intercommunale ASSICOV'.

7. Sécurité Sociale.

Mme Estelle Bernard, Conseillère, demande, au compte 720, point 365.00 'Sacs à ordures taxés', si les sacs sont offerts à la population. Mme Rime, Syndique lui répond que notre règlement communal prévoit d'offrir ces sacs dans certains cas et aux enfants jusqu'à 3 ans.

8. Services Industriels. Pas de questions.

Mme Estelle Bernard, Conseillère, concernant le Plan des dépenses d'investissement du patrimoine administratif, demande ce qu'est le hangar à bois 'En Jaccard'. M. Claude Rosat, Municipal, lui explique qu'il s'agit du hangar abritant les copeaux de bois du chauffage communal à distance.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande la raison de l'écart de 3'000'000 francs entre le procès-verbal de la dernière séance qui fixe l'endettement à 11'900'000 francs et le préavis annonçant, en première page du préambule, une dette de 8'850'000 francs. Il ne s'agit pas du plafond d'endettement qui est de 12'800'000 francs. Mme Rime, Syndique, précise que ce chiffre est inexact. Une correction sera apportée lors de la prochaine séance du Conseil et sera portée au procès-verbal.

M. François Bessard, Conseiller, demande, concernant le compte 351 'Ancienne Gendarmerie', point 390.02 'Imputations internes chauffage à distance', ce que recouvre la somme de 800.00 francs. M. Claude Rosat, Municipal, lui explique qu'il s'agit des frais de chauffage du bureau du Conseil.

Plus de questions. La discussion est close. Le préavis 07/2019 Budget 2020 est accepté à l'unanimité.

Point 3. Communication de la Municipalité.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, répond à la question écrite posée à la Municipalité par Mme la Conseillère, Isabelle Despland. Réponse jointe en annexe de ce procès-verbal.

M. Claude Rosat, Municipal, nous informe que les contrats, pour le chauffage à distance, concernant les nouvelles constructions de la route des Mousses, ne nous sont pas encore parvenus. Raison pour laquelle les travaux se sont arrêtés après le passage de la route des Tigneuses. Le réaménagement du trottoir, route des Mousses jusqu'au nouvelles constructions, est reporté au printemps pour des raisons liées au mauvais temps.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, nous donne quelques nouvelles concernant les améliorations foncières. La météo a mis un terme aux travaux et ils reprendront au printemps. Concernant les transports publics, la Municipalité a été informée, par le MBC, de la suppression de la ligne 742 L'Isle-Bière. Depuis le 15 décembre 2019, cette ligne ne partira plus que depuis Montricher. La ligne Mont-la-Ville, L'Isle, La Sarraz est aussi

supprimée. Elle passera désormais par Cossonay-Gare, La Sarraz, Dizy, Chevilly et Moiry. Plus de course en direction de La Sarraz. Nous gagnons, par contre, la course Mont-la-Ville à Cossonay-Gare.

L'organisation de la Municipalité a été modifiée par le départ de M. Eric Hostettler, Municipal. La Syndique et les Municipaux se sont repartis les tâches liées à son dicastère. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, rend un hommage à M. Eric Hostettler et le remercie pour son travail au sein de la Municipalité.

Point 4. Communication du bureau du Conseil.

Les Conseillers-ères ont tous reçu le nouvel échéancier pour l'année 2020, ainsi que les coordonnées de tous les Conseillers-ères. M. Jürg Hostettler, Président, prie les Conseillers-ères de prendre en compte que 19 septembre 2020 est prévu pour la sortie annuelle du Conseil communal. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, fait remarquer que la date du 19 septembre 2020 correspond au lundi du Jeûne.

Suite à la démission de M. Eric Hostettler, Municipal, une élection complémentaire sera organisée. Le scrutin est ouvert à partir du 2 décembre et la clôture des listes est fixée au 16 décembre à 12.00 heures précises. Les votations se feront le 9 février 2020 pour le premier tour. Selon la loi sur les Communes, si le nombre de candidats est égal au nombre de poste à repourvoir, il s'agira alors d'une élection tacite. Pas de candidats-es inscrits-es à ce jour. M. Jürg Hostettler, Président, encourage les Conseillers-ères à s'engager et précise que nous n'avons pas organisé d'assemblée de Commune, car toutes les explications ont été données.

Point 5. Propositions individuelles.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, demande un feed-back concernant le fonctionnement de la nappe phréatique artificielle dit 'le barrage'. M. Steve Baudat, Municipal, lui explique que nous n'avons pas les entrées d'eau espérées. Nous attendions un débit de 450 lt/min en période d'étiage, mais nous récoltons qu'environ 100 lt/min. Cela ne poserait pas de problème si nous avions l'accumulation prévue. La nature du terrain est plus dense que prévu et retient moins d'eau. Nous espérions 100'000 m³ et nous avons à disposition environ 70'000 m³. Nous avons aussi plus de fuites qu'envisagées dans le projet. En conclusion, ces trois paramètres entraînent un manque d'eau pendant les périodes d'étiage. Il nous manque de l'eau de septembre à décembre. L'achat de l'eau à travers un bouclage intercommunal est le système le plus économique à l'heure actuelle. Financièrement, la réfection des Belles-Fontaines, auprès de laquelle nous pourrions récupérer de l'eau, nous coûterait environ 600'000 francs. Actuellement, nous achetons pour 8000 francs d'eau aux Communes voisines. La Commune de L'Isle dispose actuellement d'une eau de bonne qualité.

Mme Monique Schafroth, Conseillère, remercie Mme Véronique Grandjean, Boursière, pour la gestion des bâtiments communaux. Cette tâche permet une belle économie financière.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, nous rappelle que le Noël villageois se déroulera le mardi 17 décembre 2019 à 18.30 heures, au Temple de L'Isle, et à 19.30 heures sur le parterre du Château pour un apéro ouvert à tous. La Municipalité est remerciée pour son soutien.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le bureau du Conseil, le secrétaire, les bénévoles qui ont aidé au dépouillement des élections, les Conseillers-ères, la Municipalité et sa Syndique, Mme Anne-Lise Rime, le Municipal sortant, M. Eric Hostettler, l'administration communal, Mme Véronique Grandjean, Mme Myriam Schaer et Mme Danièle Jordan, le

personnel communal, nos huissières, Mme Jeannette Jaunin et Mme Wilma Chappuis. Il remercie la Municipalité qui offre le repas de fin d'année et souhaite bonne Fête de fin d'année et bonne santé pour tous.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, remercie pour la confiance accordée à la Municipalité en acceptant le budget 2020. Elle remercie aussi ses collègues pour le travail effectué, la boursière, le personnel communal, le bureau du Conseil et le Conseil communal. Elle rappelle la distribution des sapins de Noël, au Baseco, le samedi 14 décembre de 10.00 à 11.30 heures. La Municipalité offre un vin chaud pour cette occasion et souhaite à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et des vœux de bonne santé pour l'année 2020.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 24 mars 2020 à 20.15 heures. La séance est levée à 20.20 heures.

Jürg Hostettler



Président du Conseil



Daniel Pasche



Secrétaire du Conseil